

COMMUNE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DU LUNDI 18 MAI 2026

DELIBERATION : N°2026/16  
DIRECTRICE : Sophie TROUART  
AFFAIRE SUIVIE PAR : Mohamed ZOBIRI

DELIBERATION N°2026/16

Désignation d'un candidat titulaire et de son suppléant au conseil d'administration de l'UDCCAS

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le décret n°95-562 du 6 mai 1995,

VU le décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000 portant modification du décret n° 95-562 du 6 mai 1995,

VU les statuts de l'Union Nationale et de l'Union Départementale des CCAS en Essonne

**CONSIDERANT** que le Conseil d'Administration de l'UDCCAS de l'Essonne doit être renouvelé,

**CONSIDERANT** que chaque CCAS adhérent de l'UDCCAS peut présenter une candidature au conseil d'administration de l'UDCCAS,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**DESIGNE :**

- Mme Sarah BENHAMMOU qui exerce la fonction de Vice-Présidente au sein du Conseil d'Administration du CCAS de Sainte-Geneviève-des-Bois, pour être candidate titulaire au Conseil d'Administration de l'UDCCAS de l'Essonne.
- Mme Laurence BELAIGUES qui exerce la fonction de Vice-Présidente déléguée au sein du Conseil d'Administration du CCAS de Sainte-Geneviève-des-Bois, pour être candidat suppléant au Conseil d'Administration de l'UDCCAS de l'Essonne.

**PRECISE** que cette candidature sera présentée à l'Assemblée Générale de l'UDCCAS 91 qui se réunira le 11 juin 2026.

**DONNE** pouvoir au Président du CCAS ou à défaut au Vice-Président, pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1** (Mme ROLLY)

**Le conseil d'administration prend une délibération conforme.**

Pour extrait conforme,

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale

M. Frédéric PEYRATTA

Accusé de réception en préfecture  
091-2691010-20260521-DEL2026-16-DE  
Date de télétransmission : 21/05/2026  
Date de réception préfecture : 21/05/2026